

Décision dans la procédure d'opposition n° 7826

Opposante BLEDINA SA, 383 rue Philippe Héron, F-69400 Villefranche sur Saône, enregistrement international n° 742 353 blédina (fig.) contre *Défenderesse Hofer Kommanditgesellschaft*, Hofer Strasse 1, AT-4642 Sattledt, enregistrement international n° 848 457 BELLINA.

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 17 août 2007 ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure d'opposition n° 7826.
2. La procédure d'opposition n° 7826 à l'encontre de l'enregistrement international n° 848 457 BELLINA, devenue sans objet, est close par classement.
3. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
4. Il n'est pas accordé de dépens.
5. La présente décision est notifiée par écrit à la partie opposante, par publication à la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14.

17 août 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 7826

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.08.2007
Date	
Data	
Seite	5784-5784
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 867

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.